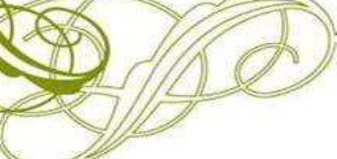


# Classement des appartements / maisons « City Break by Gîtes de France<sup>®</sup> »

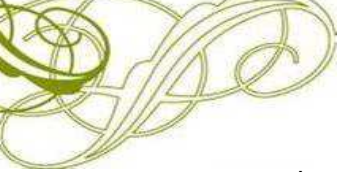
Les éléments en gras dans chaque catégorie de classement sont des normes demandées en plus ou à la place de celles du classement inférieur.  
Les champs marqués d'un astérisque peuvent faire l'objet de dérogations locales ; renseignez-vous auprès des Gîtes de France<sup>®</sup> de votre département.

|                                  | Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Confort »  | Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Premium »  | Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Luxury »   |
|----------------------------------|--|--|--|
| <b>Environnement / Situation</b> | <u>Nuisances fréquentes éliminatoires</u>  | <u>Maison ou appartement situé(e) en centre ville et/ou à proximité immédiate des sites clés de la ville et/ou dans le centre historique et/ou dans un environnement de grande qualité</u> | <u>Maison ou appartement situé(e) en centre ville et/ou à proximité immédiate des sites clés de la ville et/ou dans le centre historique et/ou dans un environnement de grande qualité</u>   |
|                                  | <u>Aspect architectural extérieur (maison / immeuble) : ancien ou contemporain, de qualité (aspect extérieur sans caractère particulier accepté)</u> | <u>Nuisances (auditives, olfactives, visuelles) : <b>chambres au calme, bien isolées et bien orientées</b></u>   | <u>Nuisances (auditives, olfactives, visuelles) : <b>chambres au calme, bien isolées et bien orientées</b></u>   |
|                                  | <u>Etat et propreté du (des) bâtiment(s) (façades, volets, toitures, cage d'escalier, local poubelles...) : bons</u>                                 | <u>Aspect architectural extérieur (maison / immeuble) : <b>de caractère / de standing</b> (ancien ou contemporain)</u>   | <u>Aspect architectural extérieur (maison / immeuble) : <b>exceptionnel</b> (Le caractère remarquable de l'architecture sera considéré : ancienneté du bâtiment, monument historique ou inscription à l'inventaire du bâtiment ou de parties du bâtiment, d'éléments du mobilier, etc., architecture moderne ou contemporaine d'exception, construction d'architecte, intégration dans un mouvement artistique déterminé...)</u> |
|                                  | <u>Etat et propreté du (des) bâtiment(s) (façades, volets, toitures, cage d'escalier, local poubelles...) : <b>excellents</b></u>                    | <u>Etat et propreté du (des) bâtiment(s) (façades, volets, toitures, cage d'escalier, local poubelles...) : <b>excellents</b></u>  | <u>Etat et propreté du (des) bâtiment(s) (façades, volets, toitures, cage d'escalier, local poubelles...) : <b>excellents</b></u>  |
|                                  |  | <u>Vue : <b>agréable depuis la salle de séjour</b></u>   | <u>Vue : <b>agréable depuis la salle de séjour</b></u>   |



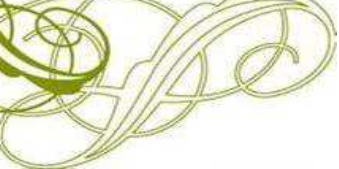
Les éléments en gras dans chaque catégorie de classement sont des normes demandées en plus ou à la place de celles du classement inférieur. Les champs marqués d'un astérisque peuvent faire l'objet de dérogations locales ; renseignez-vous auprès des Gîtes de France® de votre département.

|                                     | Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Confort »   | Critères minimum obligatoires pour les classements « City Break Premium » et « City Break Luxury »  |
|-------------------------------------|---|---|
| <b>Gros-œuvre /<br/>Aménagement</b> | <p><b>a) Cuisine ou coin-cuisine</b></p> <p><u>Ventilation, aération et éclairage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ventilation haute-basse</li> <li>- VMC ou hotte aspirante</li> </ul> <p><u>Qualité de la cuisine</u> : fonctionnelle</p> <p><u>Robinet mélangeur</u></p> <p><u>Lave-vaisselle</u> : quelle que soit la capacité d'accueil</p> <p><u>Table de cuisson</u> : 4 feux ou plaques vitrocéramiques</p> <p><u>Four</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- four</li> <li>- four micro-ondes*</li> </ul> <p><u>Batterie de cuisine et vaisselle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vaisselle et batterie de cuisine de qualité, harmonieuses et en rapport avec la capacité</li> </ul> <p><u>Petit électroménager</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cafetière, mixer, grille-pain, bouilloire</li> <li>- autocuiseur ou cuit vapeur</li> </ul> <p><u>Réfrigérateur de capacité suffisante pour le nombre d'occupants</u> (80 litres pour 2 personnes, + 10 litres par personne supplémentaire), <u>avec compartiment congélateur</u></p> <p><u>Ustensiles de ménage appropriés au meublé dont aspirateur</u></p> <p><u>Produits de nettoyage de base</u></p> | <p><b>a) Cuisine ou coin-cuisine</b></p> <p><u>Ventilation, aération et éclairage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ventilation haute-basse</li> <li>- VMC ou hotte aspirante</li> </ul> <p><u>Qualité de la cuisine</u> : <b>intégrée et équipée, meubles et électroménager de qualité</b></p> <p><b><u>Robinet mélangeur mitigeur*</u></b></p> <p><u>Lave-vaisselle</u> : quelle que soit la capacité d'accueil</p> <p><u>Table de cuisson</u> : 4 feux ou plaques vitrocéramiques</p> <p><u>Four</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>four "haute-technologie" (chaleur tournante, pyrolyse...)</b></li> <li>- four micro-ondes*</li> </ul> <p><u>Batterie de cuisine et vaisselle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vaisselle et batterie de cuisine de qualité, harmonieuses et en rapport avec la capacité</li> </ul> <p><u>Petit électroménager</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cafetière, mixer, grille-pain, bouilloire</li> <li>- autocuiseur ou cuit vapeur</li> <li>- <b>robot</b></li> </ul> <p><u>Réfrigérateur de capacité suffisante pour le nombre d'occupants</u> (80 litres pour 2 personnes, + 10 litres par personne supplémentaire), <u>avec compartiment congélateur</u></p> <p><u>Ustensiles de ménage appropriés au meublé dont aspirateur</u></p> <p><u>Produits de nettoyage de base</u></p> |



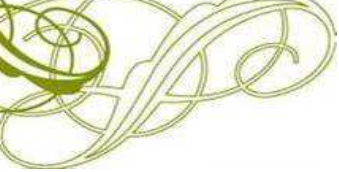
Les éléments en gras dans chaque catégorie de classement sont des normes demandées en plus ou à la place de celles du classement inférieur. Les champs marqués d'un astérisque peuvent faire l'objet de dérogations locales ; renseignez-vous auprès des Gîtes de France® de votre département.

|  | Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Confort »   | Critères minimum obligatoires pour les classements « City Break Premium » et « City Break Luxury »  |
|--|---|---|
| <p><b>Gros œuvre / Aménagement</b></p> | <p><b>b) Pièces de jour</b></p> <p><u>Surface habitable minimum des pièces salon, séjour et cuisine :</u><br/>18m<sup>2</sup> pour 2 personnes (+ 3m<sup>2</sup> par personne supplémentaire)</p> <p><u>Eclairage d'ambiance supplémentaire</u></p> <p><u>Qualité et confort de l'espace repas :</u> adapté à la capacité et fonctionnel + de qualité et bien agencé</p> <p><u>Qualité et confort de l'espace détente / du salon :</u> salon confortable et en rapport avec la capacité</p> <p><u>Couchages dans la salle de jour :</u><br/>- pas de couchage dans la salle de jour dans le cas d'un appartement / d'une maison disposant au minimum d'une chambre séparée<br/>- capacité de couchage dans le séjour prise en compte dans le cas d'un studio : canapé-lit standard de bonne qualité</p> <p><b>c) Chambres</b></p> <p><u>Surface habitable minimum des chambres (2 personnes) :</u> 9m<sup>2</sup> (+ 3m<sup>2</sup> par lit supplémentaire au-delà de 2 personnes)</p> <p><u>Luminosité naturelle</u></p> <p><u>Lampe et table de chevet pour chaque couchage</u></p> <p><u>Mobilier et rangements :</u> en rapport avec la capacité + présentant une harmonie d'ensemble</p> <p><u>Confort d'été :</u> ventilateur à disposition en fonction du nombre de chambres</p> <p><u>Qualité de la literie :</u><br/>- matelas et sommiers en bon état (tapissiers ou à lattes)<br/>- protections par alaise ou housses amovibles, 2 couvertures par lit ou une couette protégée par une housse<br/>- traversin et oreiller par lit ou 2 oreillers par personne<br/>- dimensions 1 personne : 90 x 190 cm<br/>- dimensions 2 personnes : 140 x 190 cm<br/>- tête de lit*</p> | <p><b>b) Pièces de jour</b></p> <p><u>Surface habitable minimum des pièces salon, séjour et cuisine :</u><br/><b>22m<sup>2</sup></b> pour 2 personnes (+ 3m<sup>2</sup> par personne supplémentaire)</p> <p><u>Eclairage d'ambiance supplémentaire</u></p> <p><u>Qualité et confort de l'espace repas :</u> adapté à la capacité et fonctionnel <b>+ de grande qualité et de grand confort</b></p> <p><u>Qualité et confort de l'espace détente / du salon :</u> salon confortable et en rapport avec la capacité <b>+ de grande qualité</b></p> <p><u>Couchages dans la salle de jour :</u><br/>- pas de couchage dans la salle de jour dans le cas d'un appartement / d'une maison disposant au minimum d'une chambre séparée<br/>- capacité de couchage dans le séjour prise en compte dans le cas d'un studio : <b>canapé-lit haut de gamme avec « coin nuit »</b></p> <p><b>c) Chambres</b></p> <p><u>Surface habitable minimum des chambres (2 personnes) :</u> <b>11m<sup>2</sup></b> (+ 3m<sup>2</sup> par lit supplémentaire au-delà de 2 personnes)</p> <p><u>Luminosité naturelle</u></p> <p><u>Lampe et table de chevet pour chaque couchage</u></p> <p><u>Mobilier et rangements :</u> en rapport avec la capacité + présentant une harmonie d'ensemble <b>+ de grand confort, décoration recherchée</b></p> <p><u>Confort d'été :</u> ventilateur à disposition en fonction du nombre de chambres</p> <p><u>Qualité de la literie :</u><br/>- <b>matelas et sommiers haut de gamme</b><br/>- protections par alaise ou housses amovibles, 2 couvertures par lit ou une couette protégée par une housse<br/>- traversin et oreiller par lit ou 2 oreillers par personne<br/>- dimensions 1 personne : <b>90 x 200 cm</b><br/>- dimensions 2 personnes : <b>160 x 200 cm</b><br/>- tête de lit*</p> |



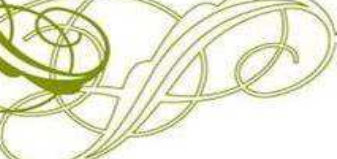
Les éléments en gras dans chaque catégorie de classement sont des normes demandées en plus ou à la place de celles du classement inférieur. Les champs marqués d'un astérisque peuvent faire l'objet de dérogations locales ; renseignez-vous auprès des Gîtes de France® de votre département.

|                                 | <b>Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Confort »</b>   | <b>Critères minimum obligatoires pour les classements « City Break Premium » et « City Break Luxury »</b>  |
|---------------------------------|--|--|
| <b>Gros œuvre / Aménagement</b> | <p><b>d) Sanitaires</b></p> <p><u>Surface* minimum des sanitaires</u> : 4m<sup>2</sup></p> <p><u>Nombre d'équipements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- logement pour moins de 7 personnes : 1 salle d'eau (lavabo, douche privilégiée, ou baignoire équipée d'une robinetterie avec douche) + 1 WC indépendant* avec chasse d'eau double débit</li><li>- logement à partir de 7 personnes : 2 salles d'eau dont 1 avec accès indépendant (lavabo, douche privilégiée, ou baignoire équipée d'une robinetterie avec douche) + 2 WC avec chasse d'eau double débit, dont 1 indépendant avec lave-mains</li></ul> <p><u>Qualité des matériaux des sanitaires (carrelage, robinetterie...)</u> : bonne</p> <p><u>Aération mécanique ou naturelle</u></p> <p><u>Eclairage</u> : point lumineux au-dessus du lavabo et prise de courant pour rasoir</p> <p><b><u>Robinets mélangeurs – mitigeurs*</u></b></p> <p><u>Rangements et porte-serviettes adaptés à la capacité du meublé (y compris accessoires : porte-savon, etc.)</u></p> <p><u>Sèche-cheveux électrique</u></p> | <p><b>d) Sanitaires</b></p> <p><u>Surface minimum des sanitaires</u> : <b>5m<sup>2</sup></b></p> <p><u>Nombre d'équipements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>logement pour moins de 5 personnes</b> : 1 salle d'eau (lavabo, douche ou baignoire haut de gamme équipée d'une robinetterie avec douche) + 1 WC indépendant* avec chasse d'eau double débit</li><li>- <b>logement à partir de 5 personnes</b> : 2 salles d'eau dont 1 avec accès indépendant + 2 WC avec chasse d'eau double débit, dont 1 indépendant avec lave-mains</li></ul> <p><u>Qualité des matériaux des sanitaires (carrelage, robinetterie...)</u> : <b>excellente</b></p> <p><u>Aération mécanique ou naturelle</u></p> <p><u>Eclairage</u> : point lumineux au-dessus du lavabo et prise de courant pour rasoir</p> <p><b><u>Robinets mitigeurs thermostatiques</u></b></p> <p><u>Rangements et porte-serviettes adaptés à la capacité du meublé (y compris accessoires : porte-savon, etc.) + porte-serviettes chauffant</u></p> <p><u>Sèche-cheveux électrique</u></p> |



Les éléments en gras dans chaque catégorie de classement sont des normes demandées en plus ou à la place de celles du classement inférieur. Les champs marqués d'un astérisque peuvent faire l'objet de dérogations locales ; renseignez-vous auprès des Gîtes de France® de votre département.

|   | <b>Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Confort »</b>   | <b>Critères minimum obligatoires pour les classements « City Break Premium » et « City Break Luxury »</b>   |
|---|--|---|
| <b>Conception d'ensemble / Décoration</b> | <p><u>Etat des sols, murs, plafonds : cloisons fixes de séparation entre les pièces : bon</u></p> <p><u>Etat, qualité et harmonie des revêtements de sols, murs, plafonds : bon</u></p> <p><u>Isolation phonique intérieure (entre les différentes chambres et pièces) et vis-à-vis de l'extérieur performante</u></p> <p><u>Chauffage des pièces (minimum 19°C)</u></p> <p><u>Luminosité naturelle des pièces de jour satisfaisante</u></p> <p><u>Occultation opaque extérieure (volets) efficace et/ou intérieure (rideaux, doubles-rideaux, etc.) dans pièces de sommeil</u></p> <p><u>Dans chaque pièce, une prise de courant et une (ou plusieurs) lampe(s) d'une puissance totale de 15 W / m<sup>2</sup> ou l'équivalent</u></p> <p><u>Efficacité de la distribution d'eau chaude (cumulus 40 litres / personne minimum ou production d'eau chaude en continu)</u></p> <p><u>Si escalier dans le logement : confortable et muni d'une rampe</u></p> <p><u>Placards ou éléments de rangement : en rapport avec la capacité d'accueil</u></p> <p><u>Décoration de l'ensemble de l'appartement / de la maison (mobilier, éléments de décor, harmonie des couleurs, ambiance agréable, etc.) : harmonie d'ensemble + décoration soignée + mobilier traditionnel ou régional ou contemporain, de qualité</u></p> | <p><u>Etat des sols, murs, plafonds : cloisons fixes de séparation entre les pièces : <b>excellent</b></u></p> <p><u>Etat, qualité et harmonie des revêtements de sols, murs, plafonds : <b>excellent</b></u></p> <p><u>Isolation phonique intérieure (entre les différentes chambres et pièces) et vis-à-vis de l'extérieur performante</u></p> <p><u>Chauffage des pièces (minimum 19°C)</u></p> <p><u>Luminosité naturelle des pièces de jour satisfaisante</u></p> <p><u>Occultation opaque extérieure (volets) efficace et/ou intérieure (rideaux, doubles-rideaux, etc.) dans pièces de sommeil</u></p> <p><u>Dans chaque pièce, une prise de courant et une (ou plusieurs) lampe(s) d'une puissance totale de 15 W / m<sup>2</sup> ou l'équivalent</u></p> <p><u>Efficacité de la distribution d'eau chaude (cumulus 40 litres / personne minimum ou production d'eau chaude en continu)</u></p> <p><u>Si escalier dans le logement : confortable et muni d'une rampe</u></p> <p><u>Placards ou éléments de rangement : en rapport avec la capacité d'accueil</u></p> <p><u>Décoration de l'ensemble de l'appartement / de la maison (mobilier, éléments de décor, harmonie des couleurs, ambiance agréable, etc.) : harmonie d'ensemble + mobilier traditionnel ou régional ou contemporain, de qualité + <b>mobilier de grand confort, décoration recherchée</b></u></p> |



Les éléments en gras dans chaque catégorie de classement sont des normes demandées en plus ou à la place de celles du classement inférieur.  
 Les champs marqués d'un astérisque peuvent faire l'objet de dérogations locales ; renseignez-vous auprès des Gîtes de France® de votre département.

|  | <b>Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Confort »</b>  | <b>Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Premium »</b>   | <b>Critères minimum obligatoires pour le classement « City Break Luxury »</b>   |
|--|---|--|---|
| <b>Equipements / Accueil et Services</b> | <u>Equipements divers</u> : fer + planche à repasser + étendage intérieur d'appoint                                       | <u>Equipements divers</u> : fer + planche à repasser + étendage intérieur d'appoint  | <u>Equipements divers</u> :<br>- fer + planche à repasser<br>- étendage intérieur d'appoint<br>- <b>mise à disposition sur place d'un équipement de « bien-être / spa »</b>                                   |
|  | <u>Télévision, équipement hi-fi, Internet</u> :<br>- TV écran plat 56 cm minimum<br>- accès Internet, Wifi si éligibilité | <u>Télévision, équipement hi-fi, Internet</u> :<br>- TV écran plat 56 cm minimum<br>- <b>chaînes européennes</b><br>- <b>chaîne hi-fi</b><br>- <b>lecteur DVD</b><br>- accès Internet, Wifi si éligibilité | <u>Télévision, équipement hi-fi, Internet</u> :<br>- TV écran plat 56 cm minimum<br>- chaînes européennes<br>- chaîne hi-fi<br>- lecteur DVD<br>- accès Internet, Wifi si éligibilité<br>- <b>paiement CB</b> |
|  | <u>Accueil personnalisé par le propriétaire*</u>  | <u>Accueil personnalisé par le propriétaire*</u>   | <u>Accueil personnalisé par le propriétaire*</u>  |
|  | <u>Magazines et livres touristiques (minimum 3)</u>   | <u>Magazines et livres touristiques (minimum 3) + bibliothèque ou présence de beaux ouvrages régionaux</u>   | <u>Magazines et livres touristiques (minimum 3) + bibliothèque ou présence de beaux ouvrages régionaux</u>  |
|  | <u>Chaise haute et lit pour bébé (à la demande)</u>   | <u>Chaise haute et lit pour bébé (à la demande)</u>  | <u>Chaise haute et lit pour bébé (à la demande)</u>   |
|  | <u>Mise à disposition de dépliants d'informations locales, pratiques et touristiques, cartes</u>                          | <u>Mise à disposition de dépliants d'informations locales, pratiques et touristiques, cartes</u>   | <u>Mise à disposition de dépliants d'informations locales, pratiques et touristiques, cartes</u>  |
|  | <u>Qualité et organisation du classeur d'accueil français / anglais</u>   | <u>Qualité et organisation du classeur d'accueil français / anglais</u>  | <u>Qualité et organisation du classeur d'accueil français / anglais</u>   |
|  | <u>Mise à disposition de l'arrêté de classement et de l'état descriptif</u>   | <u>Mise à disposition de l'arrêté de classement et de l'état descriptif</u>  | <u>Mise à disposition de l'arrêté de classement et de l'état descriptif</u>   |
|  | <u>Draps à la demande</u>   |  |   |
|  | <u>Linge de table à la demande</u>  | <u>Linge de table à la demande</u>   | <u>Linge de table à la demande</u>  |
| <u>Linge de toilette à la demande</u>    |   |  |   |
| <u>Service de ménage à la demande</u>    | <u>Service de ménage à la demande</u>   | <b><u>Prestation de ménage à la demande et en supplément au cours du séjour</u></b><br><br><b><u>Ménage du départ inclus</u></b>   |   |
|  | <b><u>Lits faits à l'arrivée, linge de toilette inclus</u></b>  | <u>Lits faits à l'arrivée, linge de toilette inclus</u>  |   |